

# Politique de gestion des dons, commandites et partenariats

Promutuel Assurance Alta

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025

DATE DE RÉVISION : 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025

# Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>DÉFINITIONS</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>CADRE DÉCISIONNEL</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>CAUSES PRIVILÉGIÉES</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>EXCLUSIONS</b>	<b>7</b>
<b>7</b>	<b>PROCESSUS D'ATTRIBUTION</b>	<b>8</b>
<b>8</b>	<b>ARRIMAGE ET DÉDOUBLEMENT</b>	<b>9</b>

# 1 Contexte

À titre de société mutuelle et guidée par des valeurs de collaboration et de solidarité, Promutuel Assurance Alta s'engage dans la communauté et veille au mieux-être de la collectivité. Année après année, notre société mutuelle parraine, commandite et soutient des causes ou des organisations qui contribuent au bien-être économique et social des communautés dans lesquelles nous évoluons.

Promutuel Assurance Alta a identifié des piliers d'intervention privilégiés, qui sont le prolongement philosophique de sa mission comme assureur, employeur, mutuelle et organisation de proximité. À ce chapitre, son action à échelle humaine lui permet de nourrir une relation de proximité avec les organisations soutenues et de maximiser l'impact de ses dons, de ses commandites et de ses partenariats dans un contexte de besoins illimités et de ressources limitées.

La présente politique prévoit des balises pour faciliter l'analyse des demandes dans le but de renforcer l'impact, tout en favorisant une saine gestion et en optimisant le budget consenti aux dons, aux commandites et aux partenariats. Elle encadre le traitement des demandes soumises à la société.

## 2 Définitions

Aux fins de la présente politique, nous définissons un don, une commandite et un partenariat de la manière suivante :

- Un **don** constitue une contribution financière ou de services sans aucune visibilité en retour. Il est offert à des fins caritatives pour soutenir les activités d'un organisme ou d'une cause sans but lucratif. De nature philanthropique, le don donne droit à un reçu fiscal et, de ce fait, est déductible d'impôts.
- Une **commandite** constitue une contribution financière ou de services en échange d'un niveau de visibilité déterminé en fonction de l'ampleur du montant investi. La commandite

représente un soutien matériel et/ou financier permettant l'atteinte des objectifs de positionnement d'une entreprise/événement à vocation sociale. Elle crée une association entre deux entités : le commanditaire et le commandité, et les deux parties impliquées contribuent à l'atteinte de leurs objectifs respectifs. Comme la commandite est une contribution de nature commerciale, elle n'est pas déductible d'impôts.

- Un **partenariat** est une collaboration de type gagnant-gagnant entre une entreprise et une institution/organisme/projet autour d'un objectif commun. Cette association permet à l'organisme/institution/projet d'obtenir du soutien financier ou des services en échange desquels l'entreprise partenaire obtient une visibilité auprès du réseau de l'organisme/institution/projet.

### 3 Objectifs

La présente politique vise à encadrer l'attribution et la gestion des dons, commandites et partenariats afin d'assurer une représentativité adéquate sur les territoires que nous desservons et ainsi contribuer à notre rayonnement régional, et ce, dans le respect de nos valeurs, nos objectifs et nos budgets.

La politique nous permettra de guider nos actions afin de maximiser les retombées de nos investissements en matière de commandites et partenariats, en encourageant divers organismes, institutions et événements sur l'ensemble de notre territoire. Elle nous permettra d'effectuer une gestion efficace des demandes qui nous sont acheminées, en plus d'assurer un suivi rigoureux des dépenses liées à ce type d'activité.

De surcroît, la politique permettra de gérer plus efficacement les demandes en identifiant les causes privilégiées, en précisant ce qui est admissible ou non, en encadrant le choix des dons, commandites et partenariats retenus, etc.

## 4 Cadre décisionnel

La présente politique a aussi pour but de bien encadrer la prise de décision afin de satisfaire aux attentes de nos communautés dans une perspective d'équité, d'optimisation et de juste allocation des ressources et budgets disponibles.

C'est dans cet esprit qu'il y a lieu d'élaborer un mécanisme d'analyse et de décision en matière d'implication communautaire qui soit cohérent avec la mission de l'entreprise, équitable envers tous nos membres et toutes nos communautés et qui, à la fin, servira avant tout l'intérêt de notre société.

La responsabilité de l'application de la présente politique est déléguée à la directrice des affaires corporatives de notre société. Cette dernière est également responsable de recevoir les demandes de commandites, s'assurer que le niveau d'approbation requis est appliqué et effectuer les suivis auprès des solliciteurs.

### **Budget annuel et répartition des dons, commandites et partenariats**

Lors de chaque exercice budgétaire annuel, un montant spécifique du budget marketing de la société est alloué aux dons, commandites et partenariats. Une reddition de compte détaillée quant à l'utilisation et à la répartition de ce budget est présentée au conseil d'administration.

De plus, une attention particulière est portée afin d'assurer une répartition équitable de ces contributions sur l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) desservies par la société. Une reddition de compte portant spécifiquement sur cette répartition territoriale est également faite auprès du conseil d'administration.

### **Engagements annuels et pluriannuels**

Un demandeur recevra généralement une seule contribution par année.

De plus, le soutien financier accordé ne se renouvelle pas automatiquement d'une année à l'autre, à moins qu'un engagement pluriannuel ait été conclu. Il est exigé qu'une nouvelle demande soit soumise chaque année pour évaluation.

Dans le cas d'un engagement pluriannuel, le niveau d'approbation de la contribution sera alors déterminé selon l'investissement total de l'engagement. Cependant, toute demande de contribution pluriannuelle de plus de 3 ans requerra l'approbation du conseil d'administration.

### **Niveaux d'approbation**

#### **Premier niveau : demande de contribution de moins de 25 000 \$**

Toutes les demandes de moins de 25 000 \$ sont analysées par la directrice des affaires corporatives, qui a le pouvoir discrétionnaire d'accepter les demandes en accord avec les critères de la présente politique et en respectant le budget annuel déterminé.

#### **Deuxième niveau : demande de contribution de 25 000 \$ à 50 000 \$**

Toutes les demandes de 25 000 \$ à 50 000 \$ sont analysées par la directrice des affaires corporatives et requièrent l'approbation de la directrice générale.

#### **Troisième niveau : demande de contribution de plus de 50 000 \$ ou entente pluriannuelle de plus de 3 ans**

Toutes les demandes de 50 000 \$ et plus, ainsi que les ententes pluriannuelles de plus de 3 ans, sont analysées par la directrice des affaires corporatives et requièrent l'approbation de la directrice générale ainsi que du conseil d'administration.

## 5 Causes privilégiées

Promutuel Assurance Alta souhaite privilégier certains secteurs d'activités qui reflètent sa position corporative et qui sont à l'image de ses origines, de ses valeurs et du développement de l'organisation.

**1. Coopération / Mutualité**

**2. Éducation / Jeunesse / Relève**

**3. Santé / Social / Communautaire**

**4. Sport / Culture**

**5. Environnement / Développement durable / Équité, diversité et inclusion**

## 6 Exclusions

Promutuel Assurance Alta est sensible à l'importance de tous les projets qui lui sont soumis et considère qu'ils ont tous leur raison d'être. Cependant, aucun don, commandite ou partenariat ne sera attribué dans les situations suivantes :

- Situation financière précaire de l'organisme sollicitant une contribution;
- Demande en lien avec une organisation à caractère religieux, sexuel, politique, jeux de hasard et débits de boisson ou toute autre entreprise dont les activités pourraient porter préjudice à la Société;
- Projet visant à soutenir une œuvre artistique (qu'elle soit littéraire, musicale ou autre);
- Réalisation d'un projet personnel (ex. : Rallye des Gazelles, ascension Kilimandjaro, etc.);
- Contribution versée directement à un individu;
- Circulaires publicitaires;
- Tout projet qui ne cadre pas avec l'image ou les valeurs de Promutuel Assurance Alta.

## 7 Processus d'attribution

### Dépôt d'une demande

Les demandes doivent être acheminées à Promutuel Assurance Alta, par le biais d'un formulaire en ligne, au moins 60 jours avant la tenue de l'activité. Une demande doit, notamment, inclure les éléments suivants :

- Description de l'activité;
- Publics visés;
- Nombre de participants attendus;
- Plan de visibilité offert;
- Budget prévisionnel;
- Montant demandé.

Pour information, en cas de non-disponibilité du formulaire en ligne ou pour déposer des documents complémentaires, il est possible de communiquer par courriel à l'adresse [altamarketing@promutuel.ca](mailto:altamarketing@promutuel.ca).

### Analyse et recommandation

L'analyse et la recommandation en vue d'accepter ou non une demande de don, de commandite ou de partenariat s'effectuent avec une grille d'analyse selon les règles établies dans la présente politique. Un délai minimal de 60 jours doit être considéré entre l'envoi de la demande et la réception de la réponse, à l'exception d'une demande de troisième niveau pour laquelle un délai minimal de 12 semaines est requis.

### Réponse

Une réponse écrite est transmise au demandeur dès que la décision a été prise.

## 8 Arrimage et dédoublement

Toute demande de nature provinciale sera redirigée vers la Fédération du Groupe Promutuel.

Toute demande pour un événement ou un organisme situé en dehors des territoires desservis par Promutuel Assurance Alta sera redirigée vers la société mutuelle concernée.

Toute demande pour un événement ou un organisme situé sur l'Île de Montréal sera analysée et, selon la portée de celle-ci, pourrait être considérée par Promutuel Assurance Alta ou redirigée vers les sociétés mutuelles participant au développement et au rayonnement de Promutuel Assurance sur le territoire du Grand Montréal.

